Approbation du nouveau membre :

ANNÉE 2017 - 2018

BULLETIN D'ADHÉSION OU DE RENOUVELLEMENT DES MEMBRES DE PIED CARRÉ

| (nouveau membre sujet à approbation) |
|---|
| Date d'adhésion ou de renouvellement :/ |
| Cochez (√) l'endroit approprié : Membre individuel : 20,00\$ (coût annuel) Membre ONBL : 40,00\$ (coût annuel) Membre entreprise : 75,00\$ (coût annuel) |
| Paiement par chèque prélèvement automatique argent comptant (le chèque doit être émis à l'ordre de Regroupement Pied Carré) |
| Nom : Prénom : (écrire en caractères d'imprimerie) (écrire en caractères d'imprimerie) |
| Nom de l'entreprise ou de l'organisme: # local : # local : |
| Adresse de résidence :(écrire en caractères d'imprimerie) |
| Adresse courriel : |
| (écrire en caractères d'imprimerie) |
| No. de téléphone : No. de téléphone : (principal) (autre) |
| Date d'arrivée dans le projet Pi2 : |
| Pratiques artistiques et/ou occupation : arts pluridisciplinaires, arts visuels et médiatiques, métiers d'art, littérature, arts de la scène, musique, cinéma et vidéos indépendants ou autres. |
| Précisez : Numéro de membre : Pi2- |
| Signature du membre (ou de la personne autorisée) : |
| Signature de l'administrateur de Pied Carré : |
| Le soutien financier des membres par leur adhésion ou leur renouvellement annuel constitue un apport fondamental pour le développement du Regroupement Pied Carré. Sans compter que les membres bénéficient notamment des avantages suivants : le droit de voter aux assemblées générales annuelles, de se présenter et d'être élu au conseil d'administration de Pi2, la réception d'un bulletin d'information mensuel, l'opportunité d'y annoncer leur événement en cours ou à venir et l'accès à la chambre à peinture ventilée (CPV). |
| Réservé à l'administration |